



...une richesse infinie de trésors naturels.

Services

Tourisme

Affaires

MRC

Municipalités

Parc industriel régional

Nouvelles

Liens utiles

Services

Cartographie

Gestion des matières...

Aménagement du territoire

Sécurité publique

Cour municipale régionale

Prévention des incendies

Tous les services

Événements à venir

Consultation publique : Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

13 Décembre 2016 (18:00)

Séance du Conseil de la MRC

14 Décembre 2016 (19:30)

Séance du Conseil de la MRC

11 Janvier 2017 (19:30)

Séance de la Cour municipale régionale

16 Janvier 2017 (13:30)

Voir calendrier



Portrait du récréotourisme

La villégiature

Au nord du territoire, la présence du plateau Laurentien a amené un développement assez important de la villégiature, dans la MRC de Maskinongé. Dans cette région, le calme de la nature et la présence de nombreux lacs et cours d'eau incitent à la détente et facilitent la pratique de plusieurs sports, tels que la chasse, la pêche, le nautisme, etc. D'après les statistiques recueillies dans les rôles d'évaluation, les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton regroupent, à elles seules, 70,9 % de toutes les résidences secondaires de la MRC et la valeur de celles-ci représente 77,4 % de la valeur totale de l'ensemble des résidences secondaires de la MRC.



La grande majorité de la villégiature se situe sur les terres privées de la MRC, mais on compte aussi 60 baux de villégiature et 33 baux d'abris sommaires émis par le gouvernement, que l'on retrouve principalement sur les lots intramunicipaux situés à Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin, de même qu'on en trouve une petite quantité dans la réserve faunique Mastigouche.

D'autre part, en bordure du lac St-Pierre, zone également à fort potentiel pour la villégiature, le développement y est pratiquement inexistant, étant donné la réglementation entourant la présence de la zone inondable, qui empêche toute nouvelle construction permanente.

Les attraits naturels

La MRC de Maskinongé offre des attraits naturels intéressants étant donné sa géographie et sa morphologie diversifiée. Au sud, le lac Saint-Pierre constitue un attrait naturel important. Ses potentiels nautique, faunique et floristique ont permis le développement d'installations récréotouristiques. Les activités de chasse et de pêche y sont également pratiquées, particulièrement au nord, dans la réserve faunique Mastigouche, et au sud, dans le secteur du lac Saint-Pierre.



D'autre part, on retrouve dans le piémont Laurentien, des activités reliées à la saison des sucres, qui constituent un attrait touristique des plus intéressants. De plus, on y retrouve des développements touristiques importants, dont Le Baluchon, auberges et seigneurie Volant, le centre de plein air Aux berges du Lac Castor et les chutes à Magnan, tous situés à Saint-Paulin, de même que la Ferme Nouvelle-France, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le Parc des Chutes de Sainte-Ursule situé dans la municipalité du même nom, ainsi que le zoo de Saint-Édouard, à Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Plus au nord se trouve le plateau Laurentien, constitué d'innombrables lacs, rivières et forêts. La réserve faunique Mastigouche, à Saint-Alexis-des-Monts, située dans ce plateau, constitue un des pôles touristiques majeurs du territoire. Elle offre un grand nombre d'infrastructures récréotouristiques, telles que des centres de camping, des camps d'hébergement, des embarcations, des parcours de canot-camping, ainsi que des pistes de randonnée pédestre, de VTT, de motoneige et de ski de fond. D'autres activités, telles que le canotage, la cueillette de fruits sauvages, le pique-nique, et surtout la pêche avec embarcation ou à gué, et la chasse aux gros et aux petits gibiers, y sont offertes.

C'est dans le plateau Laurentien que l'on retrouve les meilleurs potentiels pour le développement d'activités récréotouristiques liées au plein air et aux activités d'aventure, de même que pour la chasse et la pêche. En dehors de la réserve faunique Mastigouche, plusieurs activités récréatives sont présentes, et ce, autant l'hiver que pendant la saison estivale. Plusieurs projets d'envergure reliés au récréotourisme ont déjà vu le jour à Saint-Alexis-des-Monts, comme au lac Blanc, au lac à l'Eau claire et au lac Sacacomie, ainsi qu'au parc récréoforestier, à Saint-Mathieu-du-Parc, ou au lac Bell, à Saint-Élie-de-Caxton.

Les pourvoies et les étangs de pêche

La chasse et la pêche constituent l'épine dorsale de l'activité récréotouristique dans la MRC de Maskinongé. Elles contribuent à faire de la MRC, une destination de choix, pour de plus en plus de visiteurs. En plus de la réserve faunique Mastigouche, on compte sur le territoire de la MRC, 5 pourvoies sans droits exclusifs et 2 étangs de pêche, qui se sont installés à Saint-Alexis-des-Monts ou aux abords du lac Saint-Pierre (à Maskinongé et Louiseville). Ces établissements constituent un atout majeur dans l'offre récréotouristique de la MRC, car ils offrent, pour la plupart, des activités quatre saisons. On compte également 2 établissements d'aquaculture sur le territoire (les deux situés à Saint-Alexis-des-Monts), qui produisent et vendent une quantité importante de poissons (ventes totalisant 202 tonnes en 2012, selon les données du MAPAQ), notamment de la truite arc-en-ciel et de l'omble de fontaine.



L'hébergement

Pour ce qui est de l'hébergement, on peut dire qu'il y en a pour tous les goûts. En effet, plusieurs auberges, campings, gîtes du passant et hôtels existent pour recevoir les touristes. Comme on vient de le voir, il existe aussi plusieurs pourvoies qui offrent de l'hébergement. La réserve faunique Mastigouche offre également de l'hébergement en chalet rustique. Bien entendu, la grande majorité de l'hébergement se retrouve au nord du territoire, mais on retrouve aussi quelques gîtes et pourvoies situés dans la partie sud.



 Carte des réseaux cyclables et entreprises touristiques dans la MRC de Maskinongé

Le tourisme rural et l'agrotourisme

Dans les secteurs agricole et agroforestier, des potentiels liés à la pratique de l'agriculture ou de l'acériculture sont en développement à plusieurs endroits. On les retrouve non seulement dans les secteurs agricoles des basses-terres du Saint-Laurent, mais aussi dans le secteur du piémont laurentien. Étant donné le caractère fortement rural de la MRC et la présence importante des activités agricole et acéricole, un type de tourisme comme l'agrotourisme est appelé à prendre de l'expansion dans l'avenir. L'offre est déjà passablement diversifiée. En effet, on peut noter la présence de cabanes à sucre, de fermes maraîchères où se pratique l'auto-cueillette, de tables et marchés champêtres, de fermes d'élevage de wapitis, de cerfs rouges et de sangliers, d'un zoo, de deux vignobles et même d'une microbrasserie.



Le Chemin-du-Roy

Le Chemin du Roy constitue le premier chemin carrossable par voie de terres, établi en Nouvelle-France, entre Montréal et Québec. Celui-ci fut réalisé entre 1706 et 1737. Sur le territoire de la MRC de Maskinongé, le tracé, identifié comme étant le Chemin-du-Roy, n'est pas le tracé original de 1737, puisque les inondations dans la plaine du lac St-Pierre ont forcé les résidents à s'éloigner des rives du fleuve, pour s'installer un peu plus vers le nord.

Le Chemin-du-Roy coïncide avec la route 138, dans la partie est de la MRC, jusqu'au village d'Yamachiche. Ensuite, il emprunte, en direction de Louiseville, une route rurale aux paysages agricoles grandioses, parsemés de témoins de notre histoire encore présents. L'alignement de maisons de briques rouges, localisés dans le village d'Yamachiche, est un exemple unique de ce témoignage. Il reprend un instant la route 138, après avoir traversé le pont de la rivière du Loup, à Louiseville, et repart aussitôt après sa traversée, vers des chemins ruraux en direction du village de Maskinongé, qui l'amène à longer le talus de la route du Pied-de-la-Côte, vers St-Barthélemy. Au total, le Chemin-du-Roy sillonne le territoire de notre MRC, sur 32,5 km.



Que ce soit par l'intégration d'éléments architecturaux et géographiques, la concentration de bâtiments d'intérêt architectural, comme les églises et presbytères, l'agglomération de bâtiments présentant un mode d'implantation caractéristique ou la présence de lieux évoquant une organisation sociale traditionnelle, ces sites constituent des attraits culturels et historiques permettant un développement récréotouristique. C'est entre autres pour cette raison que, dans la MRC de Maskinongé, le tronçon cyclable de la Route verte emprunte majoritairement le Chemin-du-Roy.

La Route des Rivières

La Route des Rivières est une route touristique signalisée de 250 km, passant de Louiseville à La

Tuque, où sont mis en valeur les rivières qui ont façonné le paysage de la Mauricie et qui sont au coeur du développement de la région. Cette magnifique route offre une alternative aux autoroutes, permettant ainsi de découvrir des villages charmants le long des rivières. Elles regroupent également une offre de service et d'activités en lien avec les rivières. Des bornes touristiques et des panneaux d'interprétation se retrouvent tout au long du parcours, afin d'en apprendre davantage sur les rivières de la Mauricie.



Le réseau cyclable de la MRC

La popularité grandissante du vélo a amené de nombreux cyclistes à utiliser plusieurs routes sur le réseau routier. Le vélo constitue une façon de découvrir les attraits et contribue au développement touristique de la MRC de Maskinongé. Plusieurs éléments sont susceptibles d'intéresser les cyclistes, tels les paysages et les plans d'eau, les diverses infrastructures récréotouristiques, l'histoire rattachée au corridor du Chemin-du-Roy, les festivals, l'activité agricole et les attraits écologiques.

Depuis 1998, un réseau cyclable existe à travers tout le territoire de la Mauricie. Dans la MRC de Maskinongé, le réseau dessert aussi bien les municipalités du sud du territoire, que celles du nord, et permet de faire des liens avec les MRC de D'Autray et des Chenaux, ainsi qu'avec la ville de Trois-Rivières. Ce réseau cyclable est, en grande partie, composé de chaussées désignées (partage de la route avec les automobiles), mais on y retrouve aussi quelques sections en accotements asphaltés, qui sont généralement situées sur les routes provinciales à grande vitesse.



Fait à noter, deux axes de la Route verte (réseau cyclable panquébécois) empruntent le territoire de la MRC de Maskinongé. D'abord, la Route verte #5, qui suit le tracé du Chemin-du-Roy dans la MRC, traverse, d'est en ouest, les municipalités d'Yamachiche, Louiseville et Maskinongé, et totalise 32,7 km. Cette Route verte #5 relie, d'est en ouest, la ville de Québec et l'Ontario, en passant par Montréal. Une autre section de cette même Route verte #5 dessert la partie est de la région de Charlevoix, de même que l'ensemble de la région de Manicouagan. Dans notre MRC, cet axe est principalement composé de chaussées désignées, avec une portion de 6,6 km en accotements asphaltés, sur la route 138, à Yamachiche. Les cyclistes partagent donc généralement la route avec la circulation automobile, mais lorsque c'est le cas, il s'agit généralement de routes de campagne peu achalandées et donc, très tranquilles.

La Route verte #4 constitue le 2e axe de la Route verte présent sur notre territoire et s'étend sur 10 km, à Saint-Étienne-des-Grès, et 8,2 km, à Saint-Mathieu-du-Parc. Cet axe nord-sud permet de relier les États-Unis (états de la Nouvelle-Angleterre), avec les régions des Cantons-de-l'Est, du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Dans notre MRC, ces 2 axes de la Route verte, totalisent 50,8 km et sont complètement aménagés (balisage et marquage sur pavage complété). Leur entretien se fait régulièrement par les employés municipaux.

En plus de ces deux axes majeurs, la MRC compte sur un réseau inter-MRC, totalisant 101 km, qui traverse plusieurs municipalités du territoire et qui leur permet d'accéder à l'un ou l'autre des deux axes de la Route verte. Sauf pour la route 349, à Saint-Paulin, et pour la majorité des routes à Saint-Élie-de-Caxton, où l'on retrouve des accotements asphaltés, le réseau inter-MRC est aménagé en chaussée désignée, puisque la plupart des routes empruntées sont à faible débit de circulation automobile.

Une section de la Route verte #4, dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc (permettant de relier le centre du village et le Parc national de la Mauricie), de même qu'une partie du réseau inter-MRC, dans les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Boniface, restent à aménager, afin de compléter la partie du réseau cyclable, qui avait été initialement prévue.

De plus, un projet d'amélioration et de développement du réseau actuel est présentement à l'état de projet. Celui-ci permettrait de sécuriser certains tronçons, et de relier entre eux l'ensemble des noyaux villageois de chaque municipalité de la MRC. Enfin, au niveau de la Mauricie, un projet de véloroute régionale est actuellement à l'étude. Ce projet permettrait d'offrir à une bonne partie du réseau actuel, une reconnaissance régionale, et permettrait aussi de pouvoir aménager complètement la Route verte #4, à Saint-Mathieu-du-Parc. Il permettrait également d'aménager un nouveau tronçon à Saint-Boniface, afin d'offrir un nouveau lien avec la ville de Shawinigan. Si tout va bien, les balises de cette véloroute régionale (dont le nom reste à déterminer) pourraient faire leur apparition sur le réseau cyclable, dès 2015.

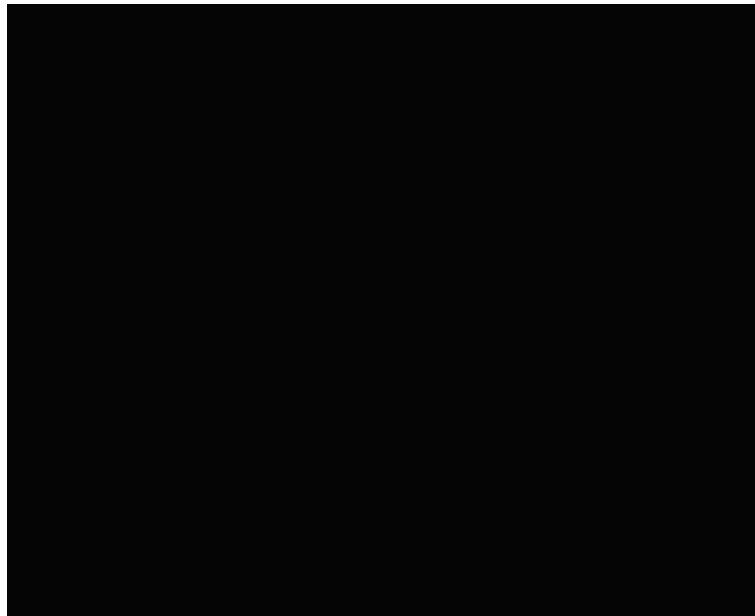
En plus de ces deux axes majeurs, la MRC compte sur un réseau inter-MRC, qui traverse plusieurs municipalités du territoire et qui leur permet d'accéder à l'un ou l'autre des deux axes de la Route verte. Sauf pour la route 349, à Saint-Paulin, et pour la majorité des routes à Saint-Élie-de-Caxton, où l'on retrouve des accotements asphaltés, le réseau inter-MRC est aménagé en chaussée désignée, puisque la plupart des routes empruntées sont à faible débit de circulation automobile.



Ce réseau inter-MRC est aménagé en bonne partie, mais quelques tronçons restent à terminer. Il s'agit de la route de Saint-Élie-Saint-Mathieu, à Saint-Mathieu-du-Parc, ainsi que certaines routes à Saint-Boniface. Un projet d'amélioration et de développement du réseau actuel est présentement en discussion, dans le but de sécuriser certains tronçons, et de relier l'ensemble des noyaux villageois des municipalités de la MRC.


 Carte des réseaux cyclables et hébergements dans la MRC de Maskinongé

Pour plus de détails sur le tourisme dans la MRC de Maskinongé : www.tourismemaskinonge.qc.ca




MRC de Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Téléphone : 819 228-9461
Télécopieur : 819 228-2193

Contactez nous par courriel 

[Répertoire d'information](#) | [Plan du site](#) | [Nous joindre](#) | [Liens utiles](#) | [Nouvelles](#)

[Haut de page](#) 

Site officiel de la MRC de Maskinongé - © 2010 - 2015 MRC de Maskinongé. Tous droits réservés
WebDesigner Graphiste : Créacom